

sur une durée aussi longue. Si le projet devait, malgré tout aboutir, M. le Préfet devrait réduire la durée de la convention à 20 ans.

EDF, au fil des années, en Maurienne a équipé tous les torrents qui pouvaient l'être. Cet acteur majeur, en aménageant la STEP (Station de Transfert d'énergie par pompage) de Bissorte, nous fait comprendre que l'eau présente deux intérêts majeurs, c'est la possibilité de stockage dans des barrages et la réactivité de la production pouvant être injectée très rapidement sur le réseau en cas de besoin.

A ce titre, les micro centrales ne jouent pas ce rôle. Elles n'ont qu'un intérêt financier momentané pour les collectivités et les porteurs de projet.

Vivre et Agir en Maurienne donne un avis très défavorable à ce projet qui nécessite la destruction d'espèces protégées, qui ne tient aucun compte du changement climatique et ne présente aucun intérêt public majeur.

Pour l'association

Les Coprésidentes

Annie COLLOMBET

Martine NORAZ